

LA MORT DE LOUIS XVI – 21 janvier 1793

Il y a 225 ans, le dimanche 21 janvier 1793, à dix heures passées, le roi Louis XVI mourait sur l'échafaud.

Le roi « dont la décision a rendu possible la naissance d'une République » (1), fut condamné à mort par la Convention, et meurt guillotiné le dimanche 21 janvier 1793.

Louis XVI montra un intérêt soutenu et une véritable maîtrise des questions géographiques et maritimes. Cet intérêt a joué un rôle capital pour l'acquisition de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. A son accession au trône, la marine française était encore bien faible. Sous l'influence de ses ministres Sartine, puis Castries, de nombreuses réformes furent entreprises en faveur de la Marine.

Selon l'historien Etienne Taillemite, dans son ouvrage « *Louis XVI ou le navigateur immobile* », ce fut la décision personnelle de Louis XVI après mûres réflexions notamment avec son ministre Vergennes, et de larges consultations, de faire signer le traité d'Alliance du 6 février 1778, avec les représentants des colonies anglaises révoltées. Cette décision et ce traité signalèrent le commencement officiel d'un engagement de toute la nation française et particulièrement et de sa marine dans un conflit qui allait durer plus de cinq ans, se dérouler sur toutes les mers, et sans lequel les treize colonies révoltées auraient pu rester bien longtemps sous contrôle britannique.

Ce rôle essentiel de la France est assez peu reconnu aux Etats-Unis aujourd'hui, et même en France, et c'est notre devoir de le rappeler. Il faut cependant noter que le 21 janvier 1993, pour la commémoration du bicentenaire de l'exécution du roi Louis XVI, l'ambassadeur des Etats-Unis, S. Exc. Mr Walter Curley, vint lui rendre hommage sur le lieu même où était installée la guillotine en 1793, sur l'actuelle place de la Concorde. M. Curley salua officiellement la mémoire du roi. Etant présent j'en porte témoignage. M. Curley rappela également à l'occasion de cette cérémonie que les dépenses engendrées par la guerre d'Amérique contribuèrent aux difficultés du trésor royal, conduisant aux évènements révolutionnaires qui allaient être fatals pour le roi.

Sur l'échafaud, le courage du roi impressionne la foule : « *Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe ; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français* », parvient à lancer Louis XVI, avant que sa voix soit couverte par le roulement des tambours.

A 10 h 22, le roi de France expire sous le couteau de la guillotine.

(1) Article forcément incomplet, mis en forme par Martin Boyer, notamment d'après un texte de madame Laure Mac Millan et du comte de Trentinian, et d'autres sources).